



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

16 avril 2021

## Particuliers en Bourse : le regain d'intérêt se confirme au premier trimestre 2021

**La deuxième édition du tableau de bord des investisseurs particuliers actifs publiée par l'Autorité des marchés financiers montre que le nombre d'épargnants intervenant sur les marchés d'actions s'est maintenu à un niveau élevé au cours des trois premiers mois de l'année. Le flux régulier de nouveaux investisseurs augmente et les volumes de transaction ont atteint un record.**

De début janvier à la fin mars 2021, quelque 772.000 particuliers ont acheté ou vendu des actions, un nombre en hausse par rapport au quatrième trimestre 2020 et se situant au plus haut niveau depuis un an. Le premier trimestre 2020 avait connu une forte activité et un afflux d'investisseurs particuliers pendant les turbulences sur les marchés, sans dépasser le pic atteint à l'automne 2019 au moment de l'introduction de la Française des Jeux (FDJ), qui avait rencontré un franc succès auprès des investisseurs de détail.

Plus de 600.000 investisseurs particuliers ont réalisé au moins un achat d'actions au cours du trimestre écoulé, près du double des niveaux observés en 2019 (hors quatrième trimestre). Le nombre de nouveaux investisseurs, n'ayant jamais passé d'ordre de Bourse jusqu'ici ou inactifs depuis janvier 2018, s'est élevé à 70.000, en progression par rapport aux deux trimestres précédents.

Le nombre de transactions réalisées par des particuliers en France sur des actions admises aux négociations en Europe a atteint un niveau record au premier trimestre, à 18,2 millions,

dans le prolongement des volumes élevés constatés en 2020 : plus de 60 millions de transactions enregistrées sur l'année, contre 25 millions les années précédentes.

*« Nous ne pouvons que nous réjouir de cette évolution qui permet de créer un lien plus direct entre les Français et le développement de nos entreprises, ainsi que de mobiliser nos forces vives pour contribuer au renforcement de leurs fonds propres » s'est félicité **Robert Ophèle**, le président de l'AMF. « Encore faut-il que cette évolution s'inscrive bien dans une perspective de long terme et ne se traduise pas par des prises de risques excessives. Attention aussi à ne pas céder à la magie du « zéro commission » qui est une illusion. ».*

Le nombre d'investisseurs particuliers acheteurs d'actions est redevenu légèrement supérieur au nombre de vendeurs d'actions ce trimestre.

Le tableau de bord de l'AMF s'appuie sur les données de transactions détaillées fournies par les établissements financiers français et les succursales en France d'établissements de l'Union européenne, depuis l'entrée en vigueur de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers MIF2 en janvier 2018. Les prestataires de services d'investissement doivent notamment indiquer la date de naissance de la personne ayant passé un ordre sur un instrument financier, le montant et le « sens » de l'ordre (achat ou vente) ainsi que le type d'instrument financier traité.

### **À propos de l'AMF**

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [<https://www.amf-france.org>]*

## CONTACT PRESSE \_\_\_\_\_

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

**En savoir plus**

- 📄 Tableau de bord des investisseurs actifs n°2 - Avril 2021
- 📄 Etude sur le comportement des investisseurs particuliers pendant la crise covid-19

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

**TABLEAU DES INVESTISSEURS PARTICULIERS**

ACTIONS

19 avril 2022

Tableau de bord des investisseurs particuliers actifs - N°6 - Avril 2022



**ACTUALITÉ** ACTIONS

08 avril 2022

Qui sont les actionnaires individuels ?



**ACTUALITÉ**

CONSEIL EN INVESTISSEMENT

06 avril 2022

Conseil bancaire : comment se passe la commercialisation des produits financiers ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02